



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bouches-du-Rhône

Commune : Saint-Rémy-de-Provence

Autres communes :

R500

Appellation : Arc de triomphe

Monument(s)

Appellation : Arc de triomphe

Protection : classement

Arrêté : classement le 31/12/1840

Étendue de la protection : Arc de triomphe

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.